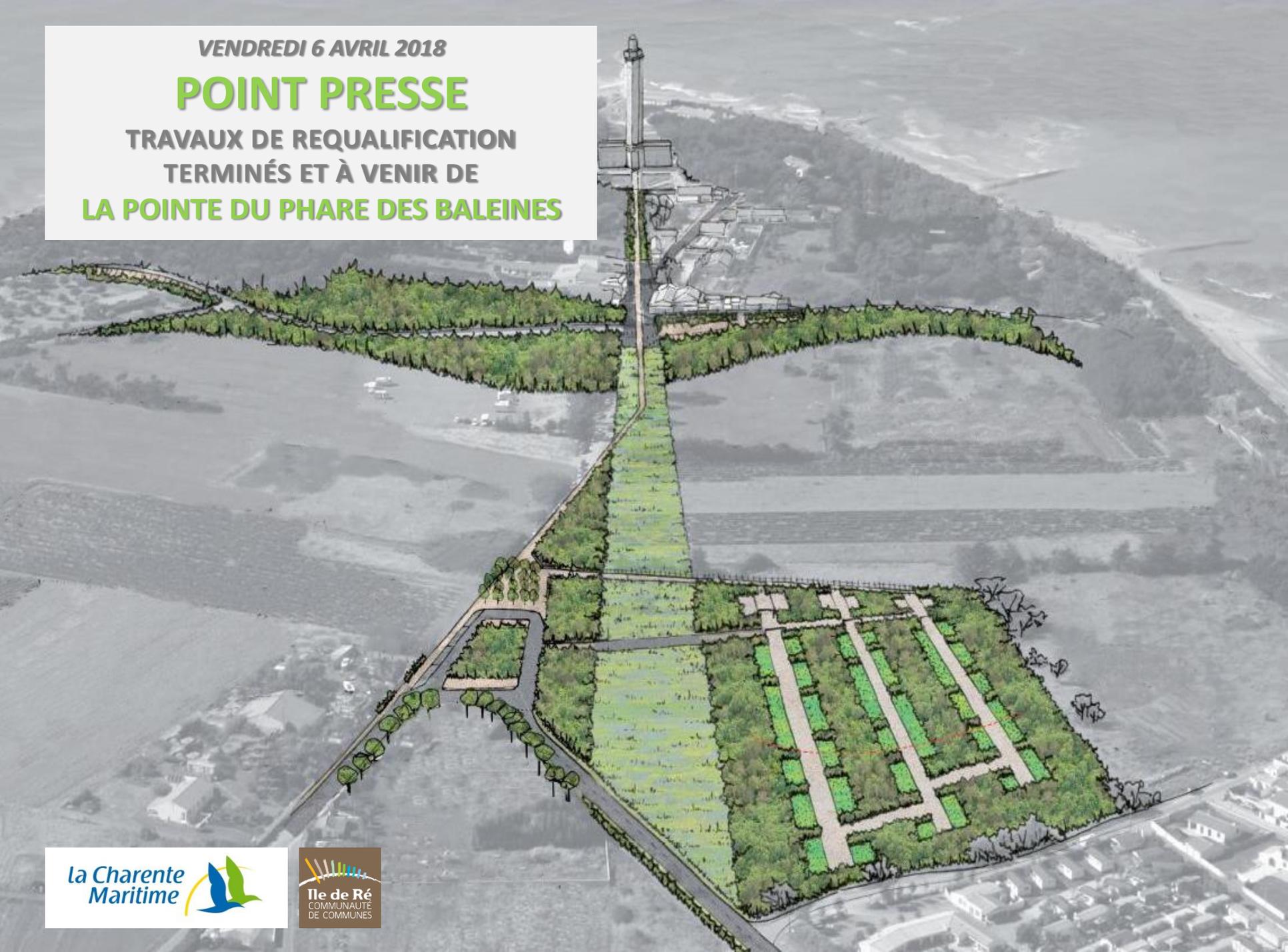


VENDREDI 6 AVRIL 2018

POINT PRESSE

**TRAVAUX DE REQUALIFICATION
TERMINÉS ET À VENIR DE**

LA POINTE DU PHARE DES BALEINES



**La Charente
Maritime**
DÉPARTEMENT



**COMMUNE DE
St CLEMENT-DES-BALEINES
REQUALIFICATION ET
AMENAGEMENT DE LA
POINTE DES BALEINES**

Maître d'Ouvrage :
Département de la Charente-Maritime

Durée des Travaux : 12 mois
octobre 2016 à mars 2017 et octobre 2017 à mars 2018

Coût Total des Travaux : 3 071 000€ HT

50% Département de la
Charente-Maritime

50% Communauté de
Communes de l'Île de Ré




Site à grande valeur paysagère et patrimoniale, la pointe des Baleines fait l'objet d'un projet de réhabilitation afin de mettre en scène le phare des Baleines et adapter l'accueil du public. Ainsi une aire naturelle de stationnement, des travaux connexes d'accueil du public et de mise en valeur du paysage sont prévus pour redonner toutes les qualités à ce site classé.

Phytolab - A2e&id

RAPPEL CONTEXTE

La pointe des Baleines est un site touristique majeur de l'île de Ré et du Département de la Charente-Maritime. Le phare (intra-muros) accueille en moyenne 160 000 visiteurs par an, le site de la pointe des baleines atteindrait le million de visiteurs par an.

L'augmentation de la fréquentation a contribué à la dégradation progressive de l'ensemble de la pointe tant du point de vue architectural et paysager que des points de vue écologique, du confort et de la sécurité des visiteurs dans les espaces publics.

Le site disposait d'un parking aménagé de 49 places pas adapté à la fréquentation du site et régulièrement envahi de véhicules stationnés en tous sens. Ainsi, en haute saison, les prairies jouxtant la route du phare ont fait office d'aires de stationnements provisoires mais en période pluvieuse elles deviennent impraticables. Si elles permettaient d'absorber une partie des véhicules, son état et l'inadéquation de l'espace public donnaient une image déplorable de ce site classé et soulevait des problèmes de sécurité dans le cheminement des promeneurs ainsi que pour l'accès des pompiers au site.

Le Département s'est saisi du projet d'aménagement de la pointe des Baleines dès 2004.

Trois difficultés majeures à maîtriser ...

- ❖ Manque de lisibilité et sécurité pour les déplacements doux.
- ❖ Insuffisance de places pour le stationnement des véhicules et système en impasse provoquant des conflits et des problèmes de sécurité.
- ❖ Rapport visuel entre le stationnement, le phare et le village dépréciant l'ensemble.

CHRONOLOGIE ... 15 ANS, DU SCHÉMA DE LA PHASE 1 À L'ACHÈVEMENT DU PROJET GLOBAL

PHASE 1 (page 5 à 9)

- **2004** - Un schéma d'aménagement est réalisé avec le concours du Bureau Phytolab.
- **Juillet 2006** - Le Ministère de l'Environnement y apporte un avis très favorable.
- **3 juillet 2009** - Première réunion publique pour la présentation du projet dans son ensemble.
- **6 septembre 2010** - Deuxième réunion publique pour la présentation du diagnostic de l'étude d'impact.
- **2011** - Une réforme des études d'impact est annoncée.
- **2012** - L'étude d'impact est révisée suite à cette réforme.
- **18 octobre 2012** - Le dossier concernant la procédure de reclassement des boisements protégés dans l'emprise du site reçoit un avis favorable de la Commission Départementale des Sites et de la Nature.
- **18 novembre 2014** – Dépôt d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique nécessaire à la réalisation de la phase 1 du projet.
- **Du 19 octobre au 20 novembre 2015** - Enquête publique.
- **Suite au rapport du commissaire enquêteur** - La mise en compatibilité du POS de la commune est validée en conseil municipal.
- **7 janvier 2016** - Le permis d'aménager est déposé en mairie pour ensuite faire l'objet d'une enquête publique et d'un avis du Ministère du Développement Durable.
- **31 mars 2016** - Le préfet déclare le projet d'utilité publique. Cette déclaration vaut arrêté de cessibilité pour ensuite le déclenchement de la procédure d'expropriation pour l'obtention des dernières parcelles.
- **27 juillet 2016** - Le Ministère de l'Environnement rend un avis favorable au permis d'aménager.
- **9 septembre 2016** - Les autorisations de travaux sont obtenues par la mairie de Saint-Clément-Des-Baleines, puis le **15 septembre 2016** par la Préfecture.
- **3 octobre 2016** - Les travaux débutent pour une première période de 6 mois.
- **Octobre 2017 à mars 2018** - Deuxième période de travaux.

Printemps 2018 - Mise en service de la phase 1 du projet global

Réalisation d'aires naturelles de stationnement et renaturation maximum des espaces liés au cheminement des visiteurs

PHASE 2 (page 10 et 11)

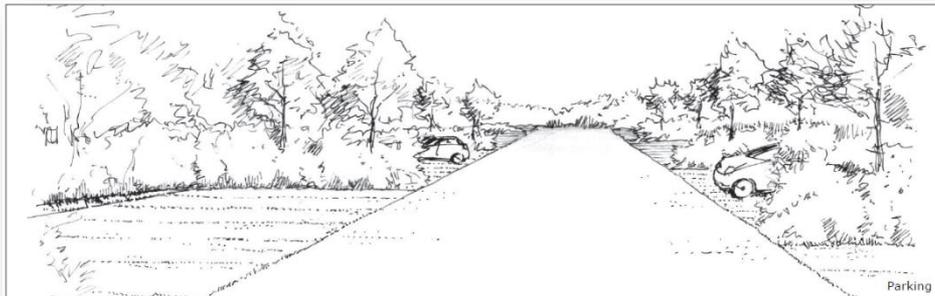
- **Hiver 2018-2019** - L'aménagement de l'allée du Phare.

PHASE 3 (page 12 et 13)

- **Hiver 2018-2019** - L'aménagement d'un pôle d'échanges.

PHASE 4 (page 14)

- **Hiver 2018-2019** – La création giratoire.



PHASE 1 - LE STATIONNEMENT

Le projet a été conçu dans le respect des exigences de la loi Littoral. Une **aire naturelle de stationnement sans ciment ni bitume** est implantée comportant des supports de roulement permettant l'infiltration de l'eau dans le sol. Aucun agrandissement n'est programmé sur les terrains agricoles à proximité.

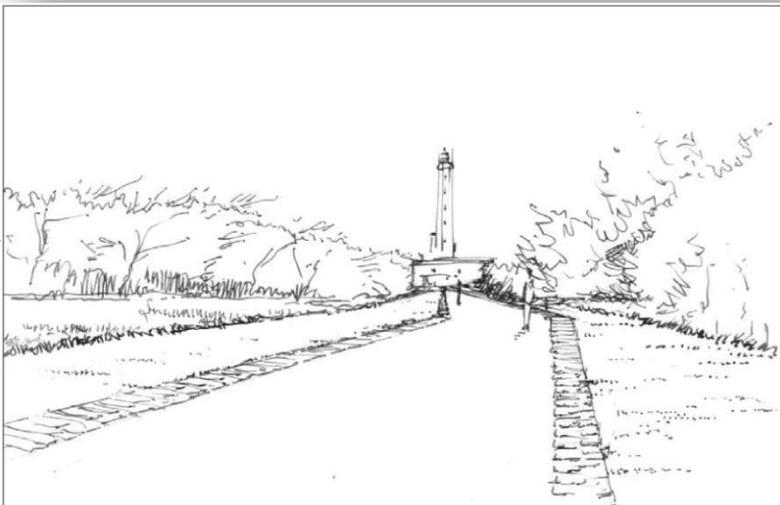
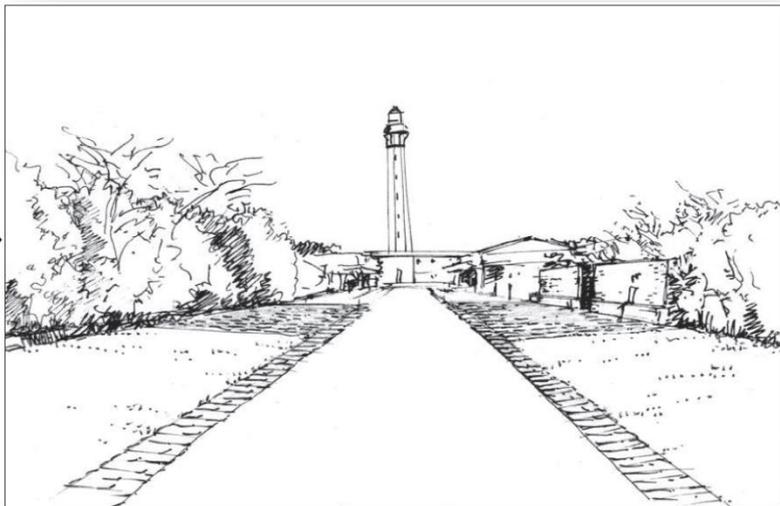
*Cette aire de stationnement comporte 308 places
dont 7 pour les camping-cars
10 pour les personnes à mobilité réduite (PMR).*

Les 308 places sont réparties en trois bandes séparées par des plantations d'essences adaptées au milieu.

- ❖ Les voies de desserte => grave de calcaire et à double sens.
- ❖ Les places de stationnement => grave de calcaire et mélange terre-pierre engazonné.
- ❖ Pas d'emplacement prévu pour l'agrandissement de cette aire de stationnement.
- ❖ L'aire de stationnement est clôturée afin de limiter la pénétration du public sur les zones agricoles et les rues à proximité.
- ❖ L'aire de stationnement sera ouverte partiellement en fonction de la fréquentation par un cloisonnement mobile.

*27 Places aménagées au plus près de la zone du village du phare
dont 2 pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
22 places pour la redéfinition du parking du canot de sauvetage.*

Une aire de stationnement (avec borne d'accès) est réservée aux commerçants et aux riverains durant les périodes de forte affluence.



PHASE 1 - AMÉNAGEMENTS CONNEXES

Depuis le parking, des cheminements piétons ont été mis en place afin d'accéder à une esplanade plantée et entourée de murets bas en pierre naturelle permettant de s'asseoir. **En amont de cette esplanade, un giratoire sera créé permettant ...**

- ❖ L'accès à l'aire naturelle de stationnement.
- ❖ L'accès des cars pour lesquels quatre places seront réservés.
- ❖ Le retour des véhicules par la route du grand fossé vers la RD 735.

À partir de l'esplanade, l'approche du grand phare sera mise en scène par un cheminement piéton et également accessible aux cyclistes permettant de distinguer les deux phares. **La perception visuelle du phare sera mise en valeur par la création de boisements de part et d'autre de la voie pour les piétons.**

Depuis l'aire de stationnement et jusqu'au phare des boisements denses sont plantés, de part et d'autre. Le long de la route du grand fossé, des massifs arbustifs sont plantés afin de conserver une continuité des plantations jusqu'au phare.

Des appuis vélos seront installés à l'entrée de la zone bâtie afin de faciliter et promouvoir l'accès aux cyclistes jusqu'au site du phare des Baleines.



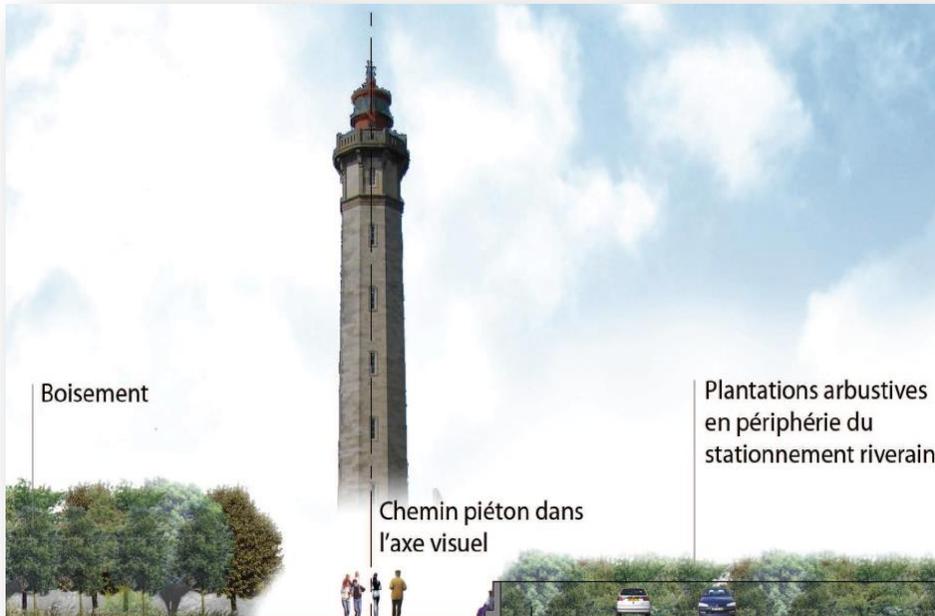
PHASE 1 - RESPECT DE L'ARCHITECTURE & DES PAYSAGES

Le projet prend en compte le **respect de l'architecture locale** en utilisant des pierres naturelles similaires à celles utilisées dans les maçonneries anciennes de l'île. De plus, les **plantations prévues restent dans les espèces locales**, et les **mis en scène du phare** amélioreront grandement les perceptions des visiteurs à l'approche du phare.

Dans le cadre des travaux d'aménagement :

- ❖ La plupart des arbres existants est conservé.
- ❖ Un dispositif d'écroulement et de traitement des eaux est installé.
- ❖ Des mesures d'évitement et des mesures compensatoires des effets sur les espèces floristiques et faunistiques sont prises.

Ainsi, la réalisation de ce projet concoure à la préservation des milieux.



Cet aménagement permet de :

- ❖ Gérer la densité et pic de fréquentation.
- ❖ Délocaliser le stationnement par rapport au site proprement dit afin de préserver le paysage immédiat du site.
- ❖ Intégrer du stationnement dans les logiques paysagères du site.
- ❖ Mettre en scène sa découverte.
- ❖ S'assurer que les ouvrages à mettre en œuvre améliorent la situation actuelle en termes d'usage et de paysage tout en restant réversibles.
- ❖ Créer un aménagement global qui prend en compte les différents modes de déplacements et les effets induits des visiteurs sur le site.

Le Département apporte ainsi une réponse adaptée à la prise en compte de la très grande fréquentation du site, tout en mettant en œuvre une véritable réhabilitation paysagère et une mise en scène du phare des Baleines. Cet aménagement intègre les exigences du site classé, tout en garantissant la sécurité et un accueil de qualité pour les nombreux visiteurs.

PHASE 1 – RAPPEL DÉROULEMENT DES TRAVAUX

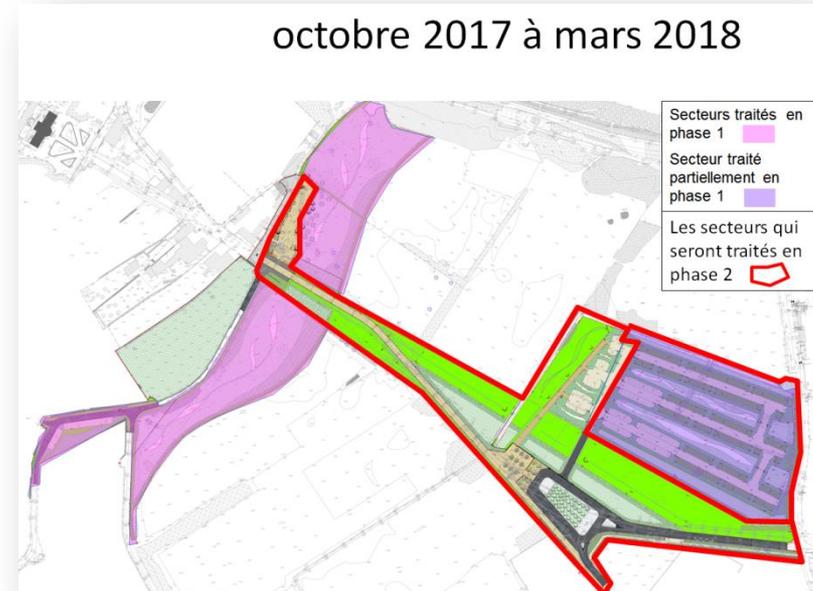
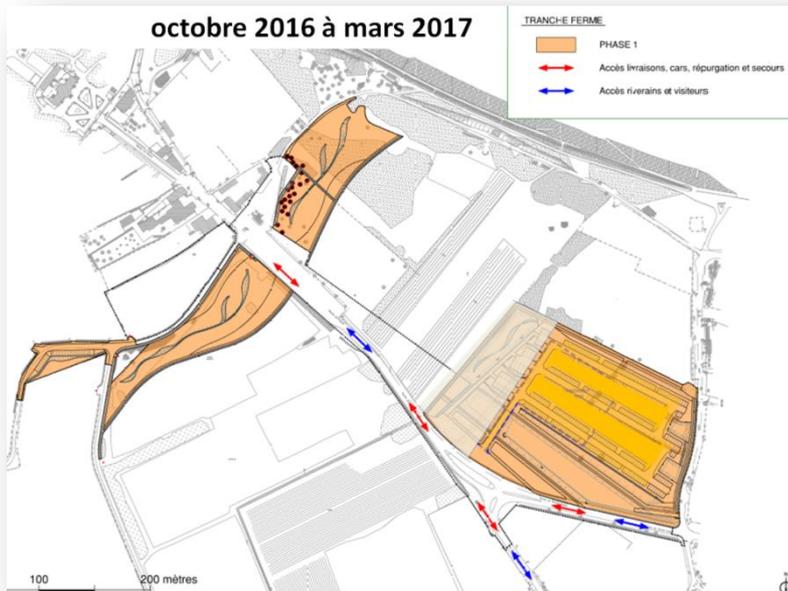
D'octobre 2016 à mars 2017

- ❖ Réalisation partielle de l'aire principale de stationnement pour accueillir les visiteurs durant la saison 2017.
- ❖ Plantation des zones de boisement.
- ❖ Réalisation des aménagement du secteur du parking du canot de sauvetage.

D'octobre 2017 à mars 2018 :

- ❖ L'aire naturelle de stationnement sera achevée.
- ❖ Le parking pour les riverains et commerçants est réalisé.
- ❖ Les anciennes toilettes publiques seront démolies.
- ❖ L'axe visuel et le cheminement piéton ainsi que le giratoire sont réalisés.

Le chantier de la phase 1 est officiellement terminé au printemps 2018



CHIFFRES CLÉS - PHASE 1

- ❖ **Coût Phase 1 :**
3 071 000€ HT.
financé sur le produit de
l'écotaxe.
- ❖ **Durée des travaux :**
2 fois 6 mois.
- ❖ **4 entreprises 17** pour les travaux.
(Ré-TP & Eiffage / ID Verde /
INEO)
- ❖ **4 hectares de boisement**
classés en Espace Boisé Classé.
- ❖ **56% du projet en boisement.**
- ❖ **17 300 plantations.**





PHASE 2 – AMÉNAGEMENTS DE L' ALLÉE DU PHARE

Dans le prolongement de la renaturation des abords du phare, le projet porte sur la requalification des espaces publics de l'Allée du Phare (Route Départementale n°735), du chemin communal du Pas du Nord, et de l'ensemble des accès au Phare des Baleines.

L'étude fait donc l'objet d'un groupement de commandes entre le Département et la commune de St Clément des Baleines.

- **Périmètre d'étude départemental :**
Route Départementale n°735, Allée du Phare entre le début des espaces de stationnements des riverains et le portail d'entrée dans le jardin du Phare des Baleines
- **Périmètre d'étude communal :**
Sur le domaine public routier communal du Chemin du Pas du Nord entre la Route Départementale n°735 et l'Océan; de la voie assurant la liaison entre la Route Départementale n°735 et la piste cyclable; des deux venelles de liaison entre les voies communales et la Route Départementale n°735.

PHASE 2 – AMÉNAGEMENTS DE L' ALLÉE DU PHARE



Ce projet s'inscrit dans un secteur de très grande qualité environnementale et paysagère et dans la continuité du projet de requalification d'accès au site du Phare des Baleines, par la création d'un parking de grande capacité et intégré à son environnement sensible.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Protéger les milieux naturels sensibles alentours.
- Réfléchir sur une conception tenant compte de l'insertion environnementale et paysagère.
- Valoriser le patrimoine historique (le phare et ses abords).
- Accueillir la population touristique.
- Rendre lisible les usages en valorisant, sécurisant et agrémentant les espaces publics.
- Concevoir un projet dans la continuité des aménagements déjà réalisés en affirmant leur cohérence et leur force au travers d'une démarche globale.

Le coût de ce projet est estimé à 525 000 € HT, dont 195 000 € HT pour le zonage communal et 330 000 € pour le zonage départemental (*financé à 40 % par la commune au titre des projets d'aménagements de traverse*).

Concernant l'avancement du projet, l'étude en est actuellement au niveau projet et le dossier de commission des sites est en cours de rédaction.

Un dossier d'appel d'offres est attendu avant l'été 2018 pour une réalisation à l'hiver 2018-2019.

PHASE 3 – AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE D'ÉCHANGES



Arrêt actuel : Phare des Baleines

Le phare des Baleines est actuellement desservi par plusieurs lignes de transport collectif : les deux lignes "Ré / Continent" (Ligne 3 et Ré express), la ligne scolaire (3S) et la navette électrique inter-village (Ars-en-Ré / Saint-Clément-des-Baleines). Physiquement, les arrêts s'effectuent en chaussée et sont simplement signalés par un poteau d'arrêt.

Par ailleurs, le phare fait l'objet d'une importante fréquentation de groupes organisés par des autocaristes privés. 3 à 4 cars de tourisme peuvent être présents simultanément sur le site. Aucune infrastructure adaptée n'est actuellement présente pour l'attente et les manœuvres de ces véhicules.



Localisation des parcelles concernées par l'aménagement





Esquisse du projet en cours de finalisation

PHASE 3 - AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE D'ÉCHANGES

La création d'un pôle d'échange doit permettre une meilleure organisation de la desserte en transport collectif de ce site touristique majeur du département. Cela concerne en particulier l'ensemble des offres du réseau « Les Mouettes » (lignes régulières), des navettes électriques intra-île ainsi que l'accueil des cars de tourisme.

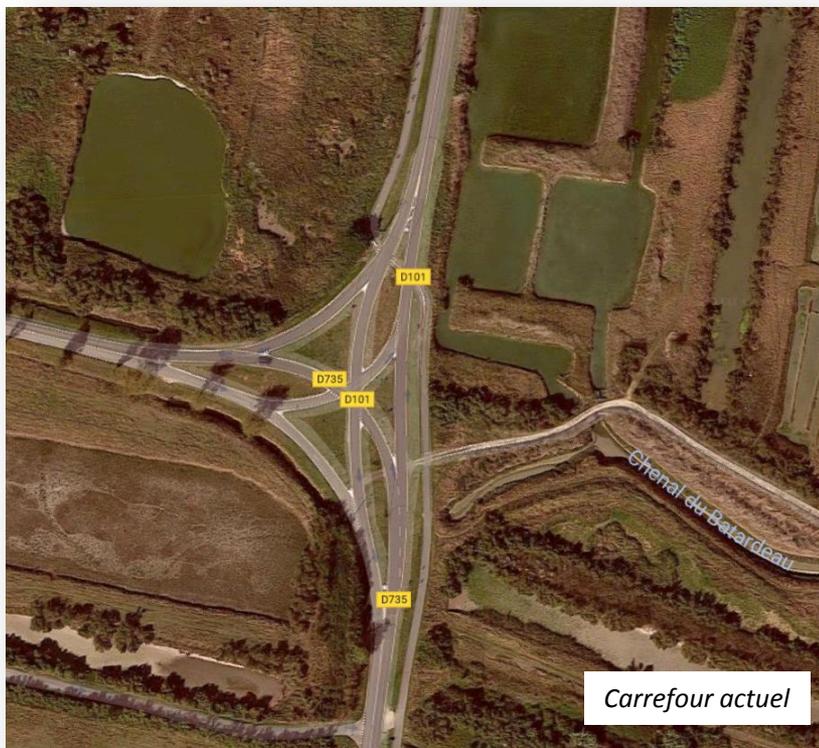
Pour ce faire, le Département s'est rendu propriétaire de deux parcelles situées à l'entrée du site (ex arche de Noë). Celles-ci feront l'objet d'un aménagement global comprenant des quais adaptés, des abris voyageurs de qualité et des panneaux d'information dynamiques. En complément, un programme de renaturation des zones non aménagées a été défini en relation avec les orientations paysagères du projet d'aménagement d'ensemble.

Le calendrier suivant de réalisation est prévu :

- Avril 2018 : fin de la démolition des bâtiments existants
- Avant 11/06/2018 : remise puis validation du dossier Avant-Projet
- Avant 10/09/2018 : remise puis validation du dossier Projet
- Avant 15/10/2018 : constitution du Dossier de Consultation des Entreprises puis appels d'offres.

Début estimé du chantier :

Février 2019 pour une durée de 6 à 8 semaines



PHASE 4 - CARREFOUR GIRATOIRE DIT "DU BATARDEAU"

Aménagement d'un carrefour giratoire dit "du Batardeau"

Ce projet a pour objet l'aménagement d'un giratoire au carrefour RD735 / RD101 sur la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

La RD735 est l'axe principal desservant toute l'île de Ré (du pont rejoignant le continent jusqu'au Phare des Baleines).

La RD101 trouve son origine au droit du carrefour objet de la présente étude et permet de rejoindre la commune des Portes-en-Ré, à l'extrémité Nord de l'île.

La configuration actuelle du carrefour rend sa perception et sa lisibilité assez difficiles pour les usagers. La création d'un giratoire au carrefour RD735 / RD101 permettra ainsi de simplifier les échanges et de sécuriser les mouvements tournants.

Cet aménagement s'inscrit dans le projet global de requalification du site de la pointe du Phare des Baleines pour en améliorer et en valoriser l'accueil.

Sa réalisation est attendue pour l'hiver 2018-2019.

CONTACT PRESSE

Muriel Tabary-Dumas
muriel.tabary-dumas@charente-maritime.fr
05 46 31 76 10 - 06 14 42 02 99